

PROCES-VERBAL : CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 mars, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 24 mars 2014 par le Maire sortant, Monsieur Guy SIGVART.

Monsieur Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents :

Mesdames Brigitte MAIRE, Jacqueline DELAVELLE, Claudine CAGNON, Frédérique FLEURY, Alexandra CABOCEL, Virginie GARRET, Christelle DUQUET et Nadège MOUGIN.

Messieurs Guy SIGVART, Jean-Pierre JACOULOT, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Anthony MERIQUE, Justin MARGUERON, André GARRESSUS, Damien SCHELL, Michel BOBILLIER, Alfonso HEREDIA et Cyril CHATAIGNER,

Absent : Madame Chantal DUBOC, absente excusée.

Secrétaire de séance : Madame Nadège MOUGIN

Le PV de la séance du 17 mars 2014 est adopté sans observation.

Ordre du jour :

Election du Maire

Election des Adjointes au Maire

Désignation des délégués et suppléants dans les organismes extérieurs

I Election du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner la personne la plus jeune des conseillers, Madame Nadège MOUGIN, pour assurer ces fonctions. Monsieur Guy SIGVART, Maire sortant remercie les Membres de l'ancien conseil municipal et donne lecture d'un discours de sortie. Il procède à l'appel des nouveaux candidats élus.

Monsieur le Président désigné, le plus ancien des conseillers, André GARRESSUS rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Il demande s'il y a des candidats. Monsieur Anthony MERIQUE propose sa candidature.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 18

Bulletin blanc ou nul à déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Monsieur Anthony MERIQUE a obtenu 18 voix.

Monsieur Anthony MERIQUE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé MAIRE et a été immédiatement installé. Il remercie l'assemblée et présente un discours inaugural.

II Election des Adjoints : délibération N°14.03

Création des postes d'Adjoint

Monsieur Anthony MERIQUE nouvellement élu prend la présidence de l'assemblée et rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 postes d'adjoints. Monsieur le Maire propose la création de 5 postes d'adjoints. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Liste des candidats

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Il propose une liste avec Madame Brigitte MAIRE en tête de liste et demande s'il y a d'autres listes à déposer.

Il n'y a pas d'autres listes.

Le vote à bulletin secret des Adjoint au Maire se déroule immédiatement.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrage déclaré nul : 1

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

La liste d'Adjoint menée par Madame Brigitte MAIRE est élue à la majorité absolue

Madame Brigitte MAIRE est élue 1^{er} Adjoint

Monsieur Jean-Pierre JACOULOT est élu 2^{ème} Adjoint

Madame Chantal DUBOC est élue 3^{ème} Adjoint

Monsieur André GARRESSUS est élu 4^{ème} Adjoint

Monsieur Justin MARGUERON est élu 5^{ème} Adjoint

III Désignation des délégués de la commune pour siéger au syndicat intercommunal à vocation unique de l'eau : Délibération N° 16.03

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du SIVU de l'eau,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 17

Bulletin blanc : 1

Majorité absolue : 9

Ont obtenu, **pour les délégués titulaires** :

Madame Chantal DUBOC : 17 VOIX

Monsieur Jean-Pierre JACOULOT : 17 VOIX

Madame Chantal DUBOC et Monsieur Jean-Pierre JACOULOT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés **délégués titulaires** au SIVU de l'eau.

Election des suppléants

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 18

Bulletin blanc : 0

Majorité absolue : 10

Ont obtenu, **pour les délégués suppléants** :

Madame Frédérique FLEURY : 18 VOIX

Monsieur SCHELL Damien : 18 VOIX

Madame Frédérique FLEURY et Monsieur Damien SCHELL ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés **délégués suppléants** au SIVU de l'eau.

IV Désignation des délégués de la commune pour siéger au syndicat intercommunal d'assainissement du plateau : Délibération N° 17.03

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires de la commune auprès du SIAP,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 18

Bulletin blanc : 0

Majorité absolue : 10

Ont obtenu, **pour les délégués titulaires** :

Madame Claudine CAGNON : 18 VOIX

Monsieur Jean-Pierre JACOULOT : 18 VOIX

Monsieur Justin MARGUERON : 18 VOIX

Monsieur Anthony MERIQUE : 18 VOIX

Madame Claudine CAGNON et Messieurs Jean-Pierre JACOULOT, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés **délégués titulaires** au SIAP.

V Désignation des délégués de la commune pour siéger au syndicat forestier : Délibération N° 18.03

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du syndicat forestier,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 17

Bulletin blanc : 1

Majorité absolue : 9

Ont obtenu, **pour les délégués titulaires** :

Monsieur Justin MARGUERON : 17 VOIX

Monsieur André GARRESSUS : 17 VOIX

Messieurs Justin MARGUERON et André GARRESSUS ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés **délégués titulaires** au syndicat forestier.

VI Désignation des délégués de la commune pour siéger au syndicat intercommunal d'action sociale : Délibération N° 19.03

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du syndicat du SIAS,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 18

Bulletin blanc : 0

Majorité absolue : 10

Ont obtenu, **pour les délégués titulaires** :

Madame Chantal DUBOC : 18 VOIX

Madame Jacqueline DELAVELLE : 18 VOIX

Mesdames Chantal DUBOC et Jacqueline DELAVELLE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées délégués titulaires au syndicat intercommunal d'action sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.